

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006/CE, Article 31 (REACH)

Nom commercial du produit : Rutolan Super Décapant Speed

Date d'exécution : 06.12.2014

Date d'édition : 06.12.2014

Version (Révision) :

2.0.0 (1.1.0)

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Rutolan Super Décapant Speed

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégories de produits

Décapant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)

RUTOLAN

Rue : 82 RUE DE FENOUILLET

Code postal/Lieu : 31200 TOULOUSE

Téléphone : 05.61.13.22.22

Telefax : 06.61.14.31.31

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison et de Toxicovigilance

CHRU Nancy - Hôpital Central

29 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

CO n°60034

54035 NANCY CEDEX

Numéro d'urgence toxicologique : 03.83.22.50.50

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xi; Irritant

R38-41: Irritant pour la peau. Risque de lésions oculaires graves.

R10-67: Inflammable. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

A des effets narcotisants.

Système de classification

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006/CE, Article 31 (REACH)

Nom commercial du produit : Rutolan Super Décapant Speed

Date d'exécution : 06.12.2014

Version (Révision) :

2.0.0 (1.1.0)

Date d'édition : 06.12.2014



GHS02



GHS05



GHS07

Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage

cyclohexanone
acétate de n-butyle
alcool gras ethoxylée (>7 - <15 EO)

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin
- P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable

3. Composition/Informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description : Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux

CAS: 123-86-4	acétate de n-butyle	25-<100%
EINECS: 204-658-1	R10-66-67	
Numéro index: 607-025-00-1	Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119485493-29-xxxx		
CAS: 107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	15-<25%
EINECS: 203-539-1	R10-67	
Numéro index: 603-064-00-3	Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119457435-35-xxxx		
CAS: 112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	3-<10%
EINECS: 203-961-6	Xi R36	
Numéro index: 603-096-00-8	Eye Irrit. 2, H319	

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006/CE, Article 31 (REACH)

Nom commercial du produit : Rutolan Super Décapant Speed

Date d'exécution : 06.12.2014

Version (Révision) :

2.0.0 (1.1.0)

Date d'édition : 06.12.2014

Reg.nr.: 01-2119475104-44-xxxx

CAS: 108-94-1 cyclohexanone
EINECS: 203-631-1 Xn R20 3-<10%
Numéro index: 606-010-00-7 R10
Reg.nr.: 01-2119453616-35-xxxx Flam. Liq. 3, H226; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302;
Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315

CAS: 69011-36-5 alcool gras ethoxylé (>7 - <15 EO) 1-<3%
Numéro CE: 931-138-8 Xn R22; Xi R41
Reg.nr.: Polymer Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302

CAS: 8002-74-2 cires de paraffine et cires d'hydrocarbures
EINECS: 232-315-6 substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions
communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail 1-<3%

CAS: 64-18-6 acide formique 1-<2%
EINECS: 200-579-1 C R35
Numéro index: 607-001-00-0 Skin Corr. 1A, H314
Reg.nr.: 01-2119491174-37-xxxx

- Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents:

agents de surface non ioniques, hydrocarbures aliphatiques <5%
agents conservateurs (METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE)

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Eloigner les vêtements contaminés par le produit.

En cas d'inhalation

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un Spécialiste.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006/CE, Article 31 (REACH)

Nom commercial du produit : Rutolan Super Décapant Speed

Date d'exécution : 06.12.2014

Version (Révision) :

2.0.0 (1.1.0)

Date d'édition : 06.12.2014

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement Spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

5.4 Indications diverses

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres sections

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur "Stabilité et réactivité", consulter le chapitre 10.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun

Pas nécessaire

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006/CE, Article 31 (REACH)

Nom commercial du produit : Rutolan Super Décapant Speed

Date d'exécution : 06.12.2014

Date d'édition : 06.12.2014

Version (Révision) :

2.0.0 (1.1.0)

Autres indications sur les conditions de stockage

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

123-86-4 acétate de n-butyle

VME (France) Valeur momentanée: 940 mg/m³, 200 ppm
Valeur à long terme: 710 mg/m³, 150 ppm

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

VME (France) Valeur momentanée: 375 mg/m³, 100 ppm
Valeur à long terme: 188 mg/m³, 50 ppm
risque de pénétration percutanée

IOELV (Union Européenne) Valeur momentanée: 568 mg/m³, 150 ppm
Valeur à long terme: 375 mg/m³, 100 ppm
Peau

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

VME (France) Valeur momentanée: 101,2 mg/m³, 15 ppm
Valeur à long terme: 67,5 mg/m³, 10 ppm

IOELV (Union Européenne) Valeur momentanée: 101,2 mg/m³, 15 ppm
Valeur à long terme: 67,5 mg/m³, 10 ppm

108-94-1 cyclohexanone

VME (France) Valeur momentanée: 81,6 mg/m³, 20 ppm
Valeur à long terme: 40,8 mg/m³, 10 ppm

IOELV (Union Européenne) Valeur momentanée: 81,6 mg/m³, 20 ppm
Valeur à long terme: 40,8 mg/m³, 10 ppm
Peau

8002-74-2 cires de paraffine et cires d'hydrocarbures

VME (France) Valeur à long terme: 2 mg/m³

64-18-6 acide formique

VME (France) Valeur momentanée: 9 mg/m³, 5 ppm

IOELV (Union Européenne) Valeur à long terme: 9 mg/m³, 5 ppm

- -DNEL:

123-86-4 acétate de n-butyle

Inhalatoire	Akut, Lokale Effekte	859,7 mg/m ³ (all) 960 mg/m ³ (ber)
	Akut, Systemische Effekte	859,7 mg/m ³ (all) 960 mg/m ³ (ber)
	Langzeit, Lokale Effekte	102,34 mg/m ³ (all) 480 mg/m ³ (ber)
	Langzeit, Systemische Effekte	102,34 mg/m ³ (all) 480 mg/m ³ (ber)

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Oral	Langzeit, Systemische Effekte	5 mg/kg bw/day (all)
Dermique	Langzeit, Systemische Effekte	10 mg/kg bw/day (all) 20 mg/kg bw/day (ber)
Inhalatoire	Akut, Lokale Effekte	7,5 mg/m ³ (all)

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006/CE, Article 31 (REACH)

Nom commercial du produit : Rutolan Super Décapant Speed

Date d'exécution : 06.12.2014

Version (Révision) :

2.0.0 (1.1.0)

Date d'édition : 06.12.2014

	Langzeit, Lokale Effekte	14 mg/m ³ (ber) 5 mg/m ³ (all) 10 mg/m ³ (ber)
	Langzeit, Systemische Effekte	10 mg/m ³ (ber)
108-94-1 cyclohexanone		
Dermique	Langzeit, Systemische Effekte	20 mg/kg bw/day (ber)
Inhalatoire	Langzeit, Lokale Effekte	20 mg/m ³ (ber)
	Langzeit, Systemische Effekte	20 mg/m ³ (ber)
64-18-6 acide formique		
Inhalatoire	Akut, Lokale Effekte	9,5 mg/m ³ (all)
	Akut, Systemische Effekte	9,5 mg/m ³ (all)
	Langzeit, Lokale Effekte	3 mg/m ³ (all) 9,5 mg/m ³ (ber)
	Langzeit, Systemische Effekte	3 mg/m ³ (all) 9,5 mg/m ³ (ber)

- -PNEC:

123-86-4 acétate de n-butyle

PNEC Boden	0,0903 mg/kg Boden (-)
PNEC Kläranlage	35,6 mg/l (-)
PNEC Meerwasser	0,018 mg/l (-)
PNEC Meerwassersediment	0,0981 mg/kg Sediment (-)
PNEC Süßwasser	0,18 mg/l (-)
PNEC Süßwassersediment	0,981 mg/kg Sediment (-)

108-94-1 cyclohexanone

PNEC Boden	0,0143 mg/kg Boden (-)
PNEC Meerwasser	0,0329 mg/l (-)
PNEC Süßwasser	0,0329 mg/l (-)
PNEC Süßwassersediment	0,0951 mg/kg Sediment (-)

64-18-6 acide formique

PNEC Boden	1,5 mg/kg Boden (-)
PNEC Kläranlage	7,2 mg/l (-)
PNEC Meerwasser	0,2 mg/l (-)
PNEC Meerwassersediment	1,34 mg/kg Sediment (-)
PNEC Süßwasser	2 mg/l (-)
PNEC Süßwassersediment	13,4 mg/kg Sediment (-)

Remarques supplémentaires

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel

Mesures générales de protection et d'hygiène:

- Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
- Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
- Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
- Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire

- Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- Filtre ABEK.

Protection des mains

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006/CE, Article 31 (REACH)

Nom commercial du produit : Rutolan Super Décapant Speed

Date d'exécution : 06.12.2014

Version (Révision) :

2.0.0 (1.1.0)

Date d'édition : 06.12.2014

Gants de protection (EN 374)

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Des gants de protections appropriés pour un milieu chimique sont par exemple:

Temps de perméabilité / temps de pénétration: = 60 minutes (DIN EN 374):

Butyl II, Nr. 0897

Butyl, Nr. 0898

Temps de perméabilité / temps de pénétration: = 30 minutes (DIN EN 374):

Naturalatex I , Nr. 0395 oder 0403

Chloropren Nitril II, Nr. 0717

Chloropren Nitril I, Nr. 0727

Nitril I, Nr. 0728, 0730, 0732, 0733, 0736, 0737, 0738, 0739 oder 0836

Temps de perméabilité / temps de pénétration: = 10 minutes (DIN EN 374):

Chloropren, Nr. 0720, 0722, 0723, 0725 oder 0726

Nitril VI, Nr. 0754

Viton, Nr. 0890

Temps de perméabilité / temps de pénétration: = 6 minutes (DIN EN 374):

Naturalatex II , Nr. 0706 oder 0708

Nitril III, Nr. 0743

de la société KCL (e-mail: vertrieb@kcl.de).

Cette recommandation se base uniquement sur la compatibilité chimique et le contrôle selon EN 374 sous des conditions en laboratoire.

Les différentes conditions d'emploi imposent des demandes différentes. Par conséquent il faut prendre en considération les recommandations du fournisseur des gants.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation

Temps de pénétration du matériau des gants

Temps de perméabilité / temps de pénétration: voir en haut ("matériau des gants")

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux

Lunettes de protection

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications Générales

Aspect

Forme :	Pâteuse
Couleur	Rougeâtre
Odeur :	De type Solvanté
Seuil olfactif	Non déterminé
Valeur du pH à 20°C	5
Changement d'Etat	
Point de fusion	Non déterminé
Point d'ébullition	> 35°C
Point d'éclair	27°C
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006/CE, Article 31 (REACH)

Nom commercial du produit : Rutolan Super Décapant Speed

Date d'exécution : 06.12.2014

Version (Révision) :

2.0.0 (1.1.0)

Date d'édition : 06.12.2014

Température d'inflammation:
Température de décomposition: Non déterminé
Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Limites d'explosion:
Inférieure: Non déterminé
Supérieure: Non déterminé
Pression de vapeur: Non déterminé
Densité à 20 °C: 0,91 g/cm³
- Densité relative Non déterminé
- Densité de vapeur Non déterminé
- Vitesse d'évaporation Non déterminé
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Partiellement miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.
Viscosité:
Dynamique: Non déterminé
Cinématique à 20 °C: >60 s (ISO 6 mm)

9.2 Autres informations

Aucune

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles

10.5 Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas de stockage et d'utilisation selon les prescriptions, pas de dangereux produits de décomposition

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

123-86-4 acétate de n-butyle

Oral	LD50	10,760 - 13,100 mg/kg (rat) (OECD 423 / IUCLID)
Dermique	LD50	> 14,100 mg/kg (rab) (OECD 402 / IUCLID)
Inhalatoire	LC50/4 h	23,4 mg/l (rat) (OECD)

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006/CE, Article 31 (REACH)

Nom commercial du produit : Rutolan Super Décapant Speed

Date d'exécution : 06.12.2014

Version (Révision) :

2.0.0 (1.1.0)

Date d'édition : 06.12.2014

Effet d'irritation de la peau	Hautreizung	403)
Effet d'irritation des yeux	Augenreizung	- (rab) (OECD 404)
Sensibilisation	Sensibilisierung	- (rab) (OECD 405)
	Sensibilisierung (Maximierungstest)	- (gen) (OECD 406)
	Sensibilisierung	- (gen)
	[Mausohrschwellungstest (MEST)]	- (mou)
	Ames-Test	- (-) (Ames-Test)

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

Oral	LD50	5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	13500 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h	6 mg/l (rat)

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Oral	LD50	5660 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	4000 mg/kg (rab)

108-94-1 cyclohexanone

Oral	LD50	1890 - 2650 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	794 - 3160 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h	> 6,2 mg/l (rat)

64-18-6 acide formique

Oral	LD50	730 - 1100 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	7,4 mg/l (rat)

Toxicité aiguë

De la peau : Irrite la peau et les muqueuses.

Des yeux : Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.

Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu

Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Irritant

Vapeurs étourdissantes.

Le produit est une préparation pour laquelle n'existe aucune donnée expérimentale concernant le degré de toxicité.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

123-86-4 acétate de n-butyle

EC50/48 h	44 mg/l (DA)
EC50/72 h	647,7 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
IC50/40 h	356 mg/l (Tetrahymena)
LC50/96 h	18 mg/l (Pimephales promelas) (OECD 203)
NOEC	200 mg/l (Desmodesmus subspicatus)

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

EC50/48 h	>100 mg/l (DA)
LC50/96 h	1300 mg/l (Lepomis macrochirus)

108-94-1 cyclohexanone

EC50/24 h	820 mg/l (DA) (DIN 38412 Part 11)
EC50/72 h	32,9 mg/l (Algae)
LC50/96 h	527 mg/l (Pimephales promelas) (OECD 203)

64-18-6 acide formique

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006/CE, Article 31 (REACH)

Nom commercial du produit : Rutolan Super Décapant Speed

Date d'exécution : 06.12.2014

Version (Révision) :

2.0.0 (1.1.0)

Date d'édition : 06.12.2014

EC50/16 h	33,8 mg/l (Pseudomonas putida)
EC50/17 h	47 mg/l (Pseudomonas putida) (IUCLID)
EC50/48 h	34,2 - 120 mg/l (DA)
EC50/72 h	26,9 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
IC50/72 h	27 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (Lit)
LC50/96 h	46 - 100 mg/l (Leuciscus idus melanotus)

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

Autres indications écologiques :

Indications générales

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres indications écologiques

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Catalogue Européen des déchets :

08 00 00 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION

08 01 00 déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis

08 01 21 * déchets de décapants de peintures ou vernis

08 00 00 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION

ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION

08 01 00 déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis

08 01 17 * déchets provenant du décapage de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

Emballages non nettoyés :

Recommandations : Evacuation conformément aux prescriptions légales

14. Informations relatives au transport

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006/CE, Article 31 (REACH)

Nom commercial du produit : Rutolan Super Décapant Speed

Date d'exécution : 06.12.2014

Version (Révision) :

2.0.0 (1.1.0)

Date d'édition : 06.12.2014

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG, IATA UN1993

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ACÉTATES DE BUTYLE, MÉTHOXY-1 PROPANOL-2)
IMDG, IATA FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (BUTYL ACETATES, 1-METHOXY-2-PROPANOL)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe 3 (F1) Liquides inflammables.
Etiquette 3
IMDG, IATA



Class 3 Liquides inflammables.
Label 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA III

14.5 Dangers pour l'environnement

Non Applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

Indice Kemler: 30

No EMS F-E,S-E

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non Applicable.

Indications complémentaires de transport:

ADR
Quantités limitées (LQ) 5 L
Catégorie de transport 3
Code de restriction en tunnels D/E
Remarque: N'est pas un produit de classe 3, dans un emballage dont la contenance ne pas 450 l (ADR 2.2.3.1.5).

IMDG
Remarque: v. IMDG-Code 2.3.2.5
UN19 93 , LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ACÉTATES DE BUTYLE, MÉTHOXY-1 PROPANOL-2), 3, III

"Règlement type" de l'ONU

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006/CE, Article 31 (REACH)

Nom commercial du produit : Rutolan Super Décapant Speed

Date d'exécution : 06.12.2014

Version (Révision) :

2.0.0 (1.1.0)

Date d'édition : 06.12.2014

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de pollution des eaux : Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de cette préparation, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

16. Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

R10 Inflammable.
R20 Nocif par inhalation.
R22 Nocif en cas d'ingestion.
R35 Provoque de graves brûlures.
R36 Irritant pour les yeux
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3
Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
Skin Corr. 1A: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1A
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3.

Les informations de cette fiche technique de sécurité satisfont à la législation nationale ainsi qu'à la législation européenne. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006/CE, Article 31 (REACH)

Nom commercial du produit : Rutolan Super Décapant Speed

Date d'exécution : 06.12.2014

Date d'édition : 06.12.2014

Version (Révision) :

2.0.0 (1.1.0)

de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
